

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 28 septembre 2020

OBJET :

**Désignation de deux représentants
de la commune au sein de la
Commission Intercommunale des
Impôts Directs**

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°3

EXPOSE DES MOTIFS

L'article 1650 A du Code général des impôts rend obligatoire la création, par les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) levant la fiscalité professionnelle unique, d'une Commission Intercommunale des Impôts Directs, composée de 11 membres : le Président de l'EPCI (ou un Vice-président délégué) et 10 commissaires titulaires.

Cette Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) est chargée de donner un avis sur l'évaluation foncière des locaux commerciaux proposée par les services fiscaux, se substituant alors, par là même, aux Commissions Communales des Impôts Directs du territoire de l'intercommunalité.

À la suite du renouvellement de son assemblée délibérante, le Conseil Métropolitain du Grand Nancy doit procéder à la constitution d'une nouvelle CIID, la durée du mandat des membres de la commission étant la même que celle du mandat des conseillers métropolitains.

Dans ce cadre, l'assemblée délibérante du Grand Nancy doit dresser une liste de vingt noms pour les commissaires titulaires et vingt noms pour les commissaires suppléants. A ce titre, le Conseil Métropolitain du Grand Nancy demande à chaque commune membre de désigner par délibération un commissaire titulaire et un commissaire suppléant respectant les conditions suivantes :

- être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne ;
- être âgés de 18 ans révolus ;
- jouir de leurs droits civils ;

- être inscrits aux rôles des impositions directes locales de l'établissement public de coopération intercommunale ou des communes membres ;
- être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

PROPOSITION

Il est demandé aux membres du Conseil municipal de proposer au Conseil Métropolitain du Grand Nancy un commissaire titulaire et un commissaire suppléant pour constituer la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID).

DELIBERATION

Les candidatures de M. Pascal LAURENT, en qualité de commissaire titulaire, et de M. Mallory KOENIG, en qualité de commissaire suppléant, sont proposées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité et 5 abstentions (MME CHOPIN-RENAULD, pouvoir M. PERRI, M. CHEVARDÉ, pouvoir M. KATZ, M. RIFF) les candidatures proposées.

Sont désignés pour représenter la Ville au sein de la Commission Intercommunale des Impôts Directs :

- Commissaire titulaire : M. Pascal LAURENT
- Commissaire suppléant : M. Mallory KOENIG

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle le 1^{er} octobre 2020.

Extrait conforme

 Le Maire,

Michel BREUILLE

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

**DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE NANCY
CANTON DE SAINT MAX**

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2020

tenu sous la présidence de
Michel BREUILLE - Maire

- Nombre de Conseillers en exercice : 29
- Nombre de présents : 23
- Nombre de votants : 27
- Convocation du Conseil municipal le : 18 septembre 2020
- Convocation distribuée le : 18 septembre 2020
- Affichage du compte-rendu le : 2 octobre 2020
- Affichage du procès-verbal le : 13 novembre 2020

PRESENTS

- M. LAURENT, MME CADET, M. THOUVENIN, M. VOGIN, MME POYDENOT, M. ROSSIGNON, Adjoints.
- M. BRUNE, M. SAPIRSTEIN, MME SCHINDLER, M. BOURGUIGNON, MME LOZINGUEZ, MME BLONDELET, MME HOUSSIN, M. KOENIG, M. VOIDIER, MME DROUVILLE, MME MALARY, MME CREUSOT, MME MENZRI, MME CHOPIN-RENAULD, M. CHEVARDE, M. RIFF, Conseillers municipaux.

POUVOIRS

- Mme Evelyne DEVOUGE à M. Aurélien VOIDIER
- M. Gabriel HOFFER à M. Gilles SAPIRSTEIN
- M. Michel PERRI à M. Christophe CHEVARDE
- M. Jean-Louis KATZ à Mme Catherine CHOPIN-RENAULD

ABSENTS

MME BARDOUL
M. EL JAOUHARI

SECRETARE DE SEANCE

- M. Pascal LAURENT

Pour extrait

**Michel BREUILLE,**
Maire